

PRISME 3

Synthèse des comptes rendus de mobilité

N Fournillier, DRAAREIC

- 10 délégations parties dans 7 pays de l'Union Européenne

PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

ALLEMAGNE		AUTRICHE	PORTUGAL	SLOVENIE	ESPAGNE
MUNICH	DUSSELDORF	GRAZ	COIMBRA	LJUBLJANA	VALENCE
Théâtre	Arts plastiques	Danse	Danse	Arts Plastiques	Arts visuels

PATRIMOINES ET CREATIVITE

ITALIE		ESPAGNE	GRECE
PALERME	NAPLES	SEVILLE	THESSALONIQUE
Patrimoine	Archéologie, patrimoine et créativité	Patrimoine historique et naturel	Cinéma

- 4 Jours sur place avec **visite des institutions** équivalentes aux rectorats français, de plusieurs **établissements scolaires** avec démonstrations de **séances de cours**, et visites **d'institutions culturelles** locales.
- Ces mobilités ont permis aux délégations d'acquérir **des connaissances institutionnelles** sur le fonctionnement du **système scolaire** et des **liens entre école et instances culturelles** sur le plan **local**.

SYSTEMES SCOLAIRES

- Point de vigilance sur les pays à **fonctionnement de type fédéral** : l'Allemagne est fédérale, l'Italie et l'Espagne, par exemple, ne le sont pas mais adoptent un fonctionnement qui s'en rapproche. **Grande autonomie des régions** dans le choix des programmes et dans le financement des établissements et des différentes filières/options
- Point de vigilance sur les **rythmes scolaires** : Dans certains établissements allemands, en Espagne et en Slovénie, les cours n'ont lieu que sur les temps du matin.
- **La place du périscolaire** et des activités extra-scolaires revêtent une grande importance, dans ces pays notamment : ces activités, souvent artistiques et culturelles, entrent parfois en lien étroit avec l'école. Elles peuvent être dispensées au sein de l'établissement scolaire.

LA CULTURE ET L'ART DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

- La formation aux aspects culturels de l'enseignement a été globalement jugée **insuffisante** dans l'ensemble des pays. Elle ne figure pas dans la formation initiale des enseignants et est possible sous forme de **modules** ou de **formations complémentaires**, parfois à effectuer sur le temps libre des enseignants (Allemagne) et pas toujours obligatoire pour dispenser un enseignement à spécificités culturelles et artistiques.
- On remarque **un investissement personnels très fort** de la part des personnels enseignants

LA PLACE DE L'ART ET DE LA CULTURE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

- Elle est globalement **modérée**, comme en France : 1 à 2h par semaine de musique et d'art plastiques, parfois divisées en cours théoriques et pratiques.
- Certains pays disposent d'établissements **dont la spécialité est l'enseignement artistiques** (Allemagne, Italie). Ces établissements dispensent donc de très nombreuses heures d'enseignements artistiques et culturels, mais ils ne sont pas majoritaire dans le pays.
- En Slovénie, culture de « **l'enseignement par l'art** » : l'art n'est pas toujours une discipline en soi, mais est un moyen d'enseigner tous types de disciplines.
- Forte présence de **l'interdisciplinarité** autour de l'art dans tous les pays visités.
- Forte présence du patrimoine local (Palerme, Graz, Séville) qui développe un sentiment d'appartenance chez les élèves. Acquisition d'une identité forte.

EVALUATION

- On remarque globalement **une place très faible** laissée à l'évaluation des disciplines artistiques.
- Evaluation souvent en **contrôle continu**
- L'évaluation des disciplines artistiques **compte peu dans les examens finaux**
- Grande place de **l'évaluation orale** par rapport à l'écrit, notamment remarquée à Palerme
- A Séville, on remarque une **évaluation des dispositifs artistiques par l'institution « rectorale »** qui accompagne les établissements dans un processus d'auto-évaluation et de remédiation.
- **Grande valorisation personnelle des élèves**, notamment lors des moments de **restitutions**, souvent publiques

CULTURE DANS LES INSTITUTIONS

- Slovénie : **état nation basée sur la culture**. La culture et la langue slovène ont permis l'émergence de la nation
- Coimbra : on a noté l'existence d'un **droit à la culture dans la Constitution** et de la notion de **citoyenneté et démocratie culturelles**. Forte volonté des pouvoirs publics de développer la culture
- En Italie, la culture est au cœur de la dernière **réforme des lycées**. Création de lycées à spécialités artistiques
- Il y a globalement un **lien entre le ministère chargé de la culture et celui chargé de l'éducation**. Mais il n'y pas toujours de département de type DAAC dans l'institution « rectorale »

LIEN ENTRE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CULTURELS

- Ce lien est globalement **insuffisant** et repose assez peu sur des conventions partenariales fortes
- Les institutions culturelles ont des **créneaux réservés aux scolaires** et mettent parfois des personnels à disposition des écoles pour des **interventions ponctuelles**
- Le lien semble plus fort en Allemagne : présence de **fonctionnaires pédagogues** dans les institutions culturelles, emploi d'étudiants de conservatoires dans les écoles, financement de projets scolaires par des institutions culturelles...

FINANCEMENT DES PROJETS CULTURELS

- Financement des établissements par les **collectivités territoriales** : Etat (Slovénie), régions (Espagne, Allemagne, Autriche), municipalités (Portugal)
- Forte intervention de **financements privés** et du **mécénat** (Allemagne, Autriche, Palerme)
- **Mise à contribution des familles** pour les enseignements optionnels et projets culturels (Allemagne)

ET MAINTENANT ?

- Les délégations ont profité de ces temps de découvertes pour réfléchir au développement des pratiques d'enseignements en France et à la mise en place de projets

PROJETS	PRATIQUES
Echanges entre les établissements visités et des établissements de la RA PACA	Plus de bienveillance envers les élèves
Correspondance littéraire	Ouvrir l'école sur le monde (surveillance moins stricte, plus de responsabilisation)
Expositions virtuelles en collaboration avec un ou plusieurs établissements européens	Utiliser l'art dans le développement de la confiance en soi
Présentation du patrimoine local par les élèves de la RA PACA vers l'étranger	Mieux intégrer les familles dans l'établissement (création d'une chorale de parents)
Echanges entre les établissements d'enseignement professionnel	Meilleure valorisation de la créativité des élèves
Jumelage entre établissements et institutions culturelles européens	Utiliser l'art comme méthode d'enseignement et pas seulement comme discipline
Accueil de délégations européennes pour partage de bonnes pratiques	Mieux investir le patrimoine culturel local